



## Mariage avec une sans papiersje suis

-----  
Par aya33

Bonjour,je suis de nationalité française, je veux me marier avec une sans papier, j'attend mon divorce qui est prononcé depuis avril 2009, je pense que je vais le recevoir dans pas longtemps,j'ai vécu avec cette personne 5ans, elle a fait 2 fausses couches,on a pas d'enfants,je veux me marier avec elle, ma question est: combien de temps dois je patienter apres mon divorce pour me marier? et est ce qu'il ny'aura pas de refus, merci de m'eclairer

-----  
Par mimi493

Vous devez attendre que le divorce soit définitif et retranscrit sur votre acte de naissance.

-----  
Par aya33

ça prend bc de temps? et apres je fais un dossier a la mairie? MERCI

-----  
Par mimi493

Demandez une copie intégrale de votre acte de naissance, voyez s'il y a la mention du divorce.  
Puis dossier à la mairie mais ce qui risque de prendre le plus de temps, ce sont les actes d'état-civil à obtenir de l'étranger (acte d'état-civil, certificat de célibat, certificat de coutumes voire passeport en cours de validité)

-----  
Par Massilienne

faites vite pour le mariage, car c est de plus en plus dure de se marier avec un sans papier... il se peut que la mairie previenne les forces de l'ordre, si elle soupçonne un mariage blanc. Soyez averti!

-----  
Par Massilienne

simplement, je vie la meme chose, je lui conseille de prendre une date de mariage la plus rapide possible si TOUTEFOIS il souhaitaient se marier... un conseil seulement... c'est bien vous qui devez vous ennuyer si vous perdez votre temps à faire des faux problemes...

cordialement

-----  
Par Massilienne

mais qui êtes vous?

-----  
Par Massilienne

QU ELLE EST VOTRE SOCIETE??? JE PEUX PRENDRE CONTACT AVEC VOUS???

-----  
Par aya33

merci pour votre conseil, de toute façon je v prendre un avocat pour qu'il m'aide dans la demarche' priez avec moi chers internautes, mille merci

-----  
Par commonlaw

Vous qui passez votre temps à faire le racolage des internautes ici (il n'y a qu'à regarder l'historique de vos messages) pour votre soi-disante société d'experts en droit des étrangers, votre expertise est plus que douteuse. Ce site n'est pas un site de racolage.

-----  
Par Massilienne

je suis assez d accord avec commonlaw